L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 66 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI [illegible] 25 JUIN.

Revue de Quinzaine du Traité d'Union.

L'événement le plus considérable que nous avons à enregistrer dans notre Revue de ce jour est, l'approbation, par le Congrès Mexicain, du contrat passé entre l'Exécutif et M. Edward Lee Plumb, pour la construction du Chemin de fer International de Leon au Rio Bravo du Nord.

Nous ne pouvons donner une idée plus complète et plus décisive de cette importante concession qu'en reproduisant textuellement l'éditorial que, sur ce fait, notre très autorisé collègue mexicain *The Ivo Republic*, a publié le 9 du courant, et sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs.

"Après quatre années environ de négociations, une solution malheureuse et définitive a été obtenue, au sujet du très important travail préliminaire de l'autorisation nécessaire du Mexique pour la construction du chemin de fer international.

Le contrat passé le 12 décembre dernier, entre le ministre des Travaux Publics en représentation du Pouvoir exécutif de l'Union, et M. Edward Lee Plumb en représentation de la Compagnie du Chemin de fer International de Texas, a été ratifié par le Congrès mexicain le 20 du mois dernier, par une majorité absolue de 116 voix contre 12. Depuis, le décret correspondant a été publié officiellement et la Concession est aujourd'hui une loi.

Dans un supplément à notre journal de cette semaine nous avons publié une traduction de cet important document que nous avons pris du *Diario Oficial* du 7 du courant.

La ratification par le Congrès Mexicain, de la Concession autorisant la construction et accordant l'aide du gouvernement pour un chemin de fer qui sera la grande voie Internationale de communication entre le Mexique et les Etats-Unis, est un événement d'un intérêt public extraordinaire.

L'immédiate et puissante influence que la réalisation de cette œuvre exercera sur le développement industriel du Mexique, et la création d'un commerce considérable entre les deux pays sont des faits évidents par la nature même du cas. Etablissant un moyen direct et prompt de communication entre les populeuses et productives régions centrales du Mexique et les principaux centres de population et de consommation des Etats-Unis, le Mexique comptera sur un marché immense pour écouler les produits tropicaux de son climat particulier et son sol favorisé sont capables de rendre en quantités illimitées.

La réalisation de cette entreprise n'aura pas seulement pour résultat le développement du commerce entre le Mexique et les Etats-Unis, mais encore, stimulant puissamment la production au Mexique à cause de l'accès rapide et peu coûteux qui lui sera ouvert sur les marchés des Etats-Unis, elle augmentera, à un degré égal, les relations commerciales entre le Mexique et l'Europe. L'importation au Mexique des effets étrangers est encore limitée parce que l'aptitude du pays pour faire ses achats est restreinte.

De même que la capacité financière du Mexique sera augmentée par un commerce profitable avec les Etats-Unis, en produits tropicaux et autres, de même son aptitude pour acheter en Europe, et remplir ses engagements financiers là-bas, augmenterait proportionnellement.

Ce serait faire preuve de vues bien étroites et qui ne seraient pas justifiées par l'expérience, que de croire que l'ouverture d'une communication directe par chemin de fer, entre le Mexique et les Etats-Unis, diminuerait les transactions commerciales qui s'effectuent par les vapeurs avec les ports du Golfe, ou porterait préjudice au commerce du Mexique avec l'Europe. Au contraire, plus grand sera le développement général de la prospérité du pays, plus ses relations commerciales avec toutes les autres parties du monde augmenteront, en s'étendant librement par tous les moyens de communication, qu'exige le commerce moderne.

La concession, qui est aujourd'hui une loi, autorise la construction d'un chemin de fer de grande largeur (4 pieds 8 1/2 pouces), de la ville de Leon, dans l'Etat de Guanajuato, jusqu'au Rio Bravo du Nord, pour s'unir à ce point au Chemin de fer International du Texas. La ligne définitive qui devra être suivie, soit par San Luis Potosi, soit par Aguascalientes, Zacatecas et Durango, reste à déterminer selon qu'il sera trouvé plus praticable et convenable d'après la reconnaissance du terrain.

La distance qui doit être construite est d'environ de six à sept cents milles.

Les obligations de la Compagnie qui se forme seront de déposer dans les six mois à partir de la date de la loi, une caution de deux cent mille piastres; de finir la reconnaissance, dans les dix-huit mois, de 300 kilomètres (186 milles); de la compléter dans toute la ligne dans deux ans et demi; de commencer les travaux, depuis le Rio Grande, trois ans après la date de la loi; de compléter 100 kilomètres (62 milles) de voie dans les quinze mois comptés à partir du temps fixé pour le commencement des travaux, et 120 kilomètre par an ou 240 tous les deux ans; enfin, de terminer la ligne dans les neuf ans comptés de la date de la loi.

Si la ligne était achevée une année avant les neuf années stipulées, la Compagnie recevra comme prime $100,000; si elle est achevée deux années avant, elle recevra deux cent mille piastres pour chacune de ces années; si elle est achevée trois ans avant, trois cent mille piastres pour chacune de ces trois années, et si elle est achevée quatre ans avant, la Compagnie recevra comme prime quatre cent mille piastres pour chacune des quatre années.

Pour aider la Compagnie dans la construction de la voie, le gouvernement lui alloue, avec le caractère de donation, une subvention de $9,600 par le kilomètre (soit $15,328 par mille) payables avec le vingt-cinq pour cent des droits d'importation causés dans les douanes de la frontière du Rio Grande et de Matamoros. Pour rendre ce paiement effectif, un papier spécial sera émis en faveur de la Compagnie après l'achèvement des 120 premiers kilomètres, et pour chaque kilomètre postérieur, avec lequel seulement pourra être payé, par les commerçants, le vingt-cinq pour cent d'impôts indiqués.

La voie et la propriété de la Compagnie sont aussi exemptes de toutes contributions pendant une période de cinquante années, et tous les objets qui seraient nécessaires pour la construction et l'exploitation de la ligne, sont libres de droits pendant quinze ans.

Il est donc évident que les termes de la concession dénotent une grande libéralité et des vues élevées de la part du gouvernement du Mexique, et sont tels qu'ils assurent une prompte et certaine réalisation de l'œuvre.

Dans la période antérieure du Congrès mexicain on a ratifié une concession pour la construction d'un chemin de fer de la même largeur (4 pieds 8½ pouces) qui est aussi celle du chemin de fer de Veracruz de la ville de Mexico à Leon, soit 280 milles, passant par les importantes villes de Queretaro, Celaya, Salamanca et Guanajuato. Cette voie Centrale, qui sera terminée en même temps que la voie Internationale de la frontière à Leon, formera avec celle-ci, une ligne non interrompue de communication depuis les Etats-Unis jusqu'à la ville de Mexico, et les régions importantes et peuplées de la zone qui l'entourent. Depuis Leon et la voie Centrale des embranchements pénétreront aussi dans les importants et riches Etats de Michoacan et de Jalisco, à Morelia et à Guadalajara, capitale de ce dernier Etat, ville de 75 mille habitants.

Leon est une ville de 100,000 habitants située dans l'Etat de Guanajuato dont la population est de 900,000 âmes et qui n'a que 11,411 milles carrés de superficie, ce qui donne, en terme moyen, 78.87 habitants par mille carré, échelle supérieure à celles des Etats de l'Ohio (66.69) ou de Pennsylvanie (76.56), aux Etats-Unis.

La traduction de la concession publiée par supplément est accompagnée de tableaux statistiques de la population et des probabilités futures de commerce entre le Mexique et les Etats-Unis, qui seront vus avec un intérêt général.

Le distance qui reste à construire au Texas pour le Chemin de fer International de cet Etat, jusqu'au Rio Grande, n'est que de 285 milles, depuis Rockdale, terme actuel, jusqu'à Laredo.

Sur cette distance, les 62 milles qui existent entre Rockdale et Austin, capitale de l'Etat, seront probablement terminés dans le courant de cette année. D'Austin à San Antonio, les 78 milles de distance seront probablement terminés pendant l'année 1876. De San Antonio au Rio Grande il y a environ 150 milles de voie facile. L'achèvement de cette partie, pendant les trois prochaines années, permettra de commencer la construction de la voie Internationale mexicaine.

Mais il n'est pas nécessaire d'attendre l'achèvement de la partie du chemin de fer International de Texas entre Austin et San Antonio, pour arriver à la frontière. Le Chemin de fer de Galveston, Harrisburg et San Antonio a été complété de Galveston, à Luling, 201 milles; il ne reste que 60 milles, qui seront achevés dans la présente année, pour arriver à San Antonio, et de cette manière on pourra transporter, de Galveston jusqu'à ce point, les rails et autres matériaux du chemin de fer International Mexicain. Il existe aussi d'autres lignes partielles, construites déjà ou projetées depuis le Golfe jusqu'à San Antonio et la frontière, au moyen desquelles le transport peut être effectué dans un temps donné.

Suivant toutes les informations que nous avons reçues, il paraît être tout à fait probable qu'un immense développement de l'industrie des mines s'effectuera dans les Etats mexicains frontières de Coahuila et de Nuevo Leon, aussitôt que les moyens de communication permettront l'introduction de machines et le transport du minerai qui sera expédié à Galveston pour être débarqué pour l'Europe pour y être bénéficié, ou pour Saint-Louis, Missouri, dans les vastes établissements de bénéfice de cette place.

L'Union Française.

BORDEAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française [illegible]

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $60
Pour la collection de même nature venant en second ordre 20
Idem, venant en troisième ordre 15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $25
Idem, venant en second ordre 15
Idem, troisième ordre 10

CLASSE III

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $25
Idem, venant en second ordre 15
Idem, troisième ordre 10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $60

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $10
Idem, venant en second ordre 5
Idem, troisième ordre 3

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence $5
Idem, venant en second ordre 3
Idem, troisième ordre 2

CLASSE VII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $3
Idem, deuxième ordre 2
Idem, troisième ordre 1

CLASSE VIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $3
Idem, deuxième ordre 2
Idem, troisième ordre 1

CLASSE IX.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $25
Idem, deuxième ordre 15
Idem, troisième ordre 10

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence. 5
Idem, deuxième ordre 3
Idem, troisième ordre 2

CLASSE X.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $10
Idem, deuxième ordre 5
Idem, troisième ordre 3

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux 3
Idem, deuxième ordre 2
Idem, troisième ordre 1

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $15
Idem, deuxième ordre 10
Idem, troisième ordre 5

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux 5
Idem, deuxième ordre 3
Idem, troisième ordre 2

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $10
Idem, deuxième ordre 5
Idem, troisième ordre 3

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque de fruits secs 3

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence $20
Idem, deuxième ordre 10
Idem, troisième ordre 5

Pour le meilleur spécimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits 5

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence $10
Idem, deuxième ordre 5
Idem, troisième ordre 3

Pour le meilleur spécimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits 3

CLASSE XV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie. $5
Idem, deuxième ordre 3
Idem, troisième ordre 2

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,451 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $2.25 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les dérivés de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melasse concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; si le melasse sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire, ce jus de cannes cuit jusqu'au point de dépôt du sucre, mais contenant tout le sucre et tous les melasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des caisses, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,508 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent décrétés par la dite loi l'article 2,508.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875, il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mentionnés sur les livres de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

Représentation en bénéfice de la Société de Secours de la Jeunesse, POUR LES PAUVRES DE SYRACUSE, Donnée par le GARRICK CLUB, VENDREDI soir, 25 juin 1875.

On jouera, à cette occasion, London Assurance, Pièce dans laquelle tout le club figurera. Le prix des billets est d'une piastre; on peut en obtenir en s'adressant aux membres de la société, aux membres du club ou au théâtre, le jour et le soir de la représentation. 23 juin—

Célébration du 4 Juillet —ET— GRAND FEU D'ARTIFICE, Par la Société de Bienfaisance des Commis de la Louisiane, Aux Fair Grounds. Le Dimanche, 4 Juillet 1875. COMITÉ D'ARRANGEMENTS: F. A. Louis, Henry Duval, Jr., Jos. Gravis, J. C. Smith, N. Delonzant, W. F. Pitkin, F. Bienaimé, A. B. Dunn, G. H. Dunn, F. Bayer, J. Jonin, F. J. Gaul, L. T. J. Smith, J. Gaudin, F. J. Gaul, A. H. C. Oden Vall, L. Bittenbach, O. F. Bauer, L. Nunez, F. J. Schaal. Courses de chevaux, course, course en sac et course de matelots, courses de chevaux et bibles seulement. Les portes des entrées pour les coureurs chez C. Légaiton, 100 rue du Canal. Les dames ne sont admises que sur invitation. On peut avoir d'a Mlles d'invitation en s'adressant à l'un des membres du comité, en donnant le nom et l'adresse, ou passer il n'y aura pas d'invitations après le 10 juin. Description, 50 cents. On ouvre des souscriptions à la porte, le jour de la fête. Les danses auront lieu dans 16 bâtisses en briques et commencent à 4 heures. Aucune danse ne sera permise sur la plateforme. Il y aura des cars (depuis 7 heures du matin juin—12, 20, 17, juillet

DIVERS.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies. Témoignage local.

Nous, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait usage de l'"Anti Rhumatic Mixture", de M. W. C. Langsdorff, et avons trouvé les vertus mentionnées ci-dessus. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatisme et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 124 de la rue Saxonne.
Stephen Kraus, agent des rues Association et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 81 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 31 de la rue Philippe.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magnolia.
Capt. Boyd Robinson, 436 rue des Remparts.
Mme Ann O'Hern, 331 rue du Champ.
J. J. Wolfe, 100 rue St-Andrés.
Capt. Wm. Chalmers Harrison, 400 rue Dryades.
Eugène Kraus, propriétaire du Poisson Brewery, No 221 rue Villeret.
George Stenermann, 193 rue Villeret.
W. A. Kewalski, rue Jean Baptiste.
Jean Dupratin, 95 rue Gaudelet.
Mme A. Sylvestre, 1 rue St Charles.
Mme M. J. Ryan, sage-femme, 231 rue Magnolia.
Mme E. Sidebrandt, sage-femme, 224 rue du Champ.
H. H. Finegan, jougeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Thieman, grocer, 204 rue des Magnolias.
14 mars—1 an.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Livrp de Mayer et Bordeaux. 20 sept—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet. A côté de la banque Nationale de l'Union. Cette compagnie incorporée en 1869, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes. A. CHAPELLA, président. J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan, W. R. Schmidt, L. F. Gérardey, A. Bonhomme, B. Maloy, H. Lafaure, J. Bayle, H. Gally, A. Chapella. 13 fév—1an

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis au moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

Coin Harmonie et Levée.
Coin Washington et Chippewa.
Marché Nouvième.
Coin Carondelet et Huitième.
Coin Prytania et Neuvième.
Coin Magnolia et Washington.
Coin Bienville et St-Denis.
Case à pompe No. 22.
Case à pompe No. 23.
Compagnie Lafayette No. 1.
Coin Live Oak et Première.
Coin Magasin et St-André.
Coin Rousseau et Ste-Marie.
Coin St-Charles et Première.
Coin Dryades et St-André.
Marché Keller.
Coin Jackson et Coliseum.
Coin Jackson et Liberté.
Coin Seconde et Dryades.
Coin Market et Levée.
Coin Henderson et Levée.
Case à pompe No. 12.
Case à pompe No 1.
Coin Market et Chippewa.
Station de Police du 2nd. Précinct.
Coin Race et Magasins.
Coin Melpomène et Camp.
Station de Chevaux, rue St-Charles.
Case à pompe No. 20, rue Thalie.
Coin Franklin et Terpsichore.
Coin Gajennié et Nouvelle Levée.
Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
Coin Constance et Erato.
Coin Camp et St-Joseph.
Case à pompe No 18, rue Calliope.
Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
Coin Howard et Clio.
Coin Magnolia et Erato.
Coin Erato et Franklin.
Coin Julie et Levée.
Pied de la rue Julie.
Coin Canal et Levée.
Coin Magasins et Girod.
Coin Natchez et Tchoupitoulas.
Coin Canal et Camp.
Case à pompe No 5 et City Hall.
Case à pompe No 13.
Coin Carondelet et Gommune.
Coin Remparts et Canal.
Coin Remparts et Poydras.
Case à pompe No 14, rue Commune.
Workhouse, rue Girod.
Coin Chartres et Rochblave.
Coin Chartres et Poydras.
Coin Bienville et Vieille Levée.
Coin St-Louis et Royale.
Case à pompe No 7, rue Dauphine.
Coin Bourgogne et Toulouse.
Milieu H. & L. No 4, rue du Bosin.
Canal et Robertson, Ward's Pres.
Coin Bienville et Johnson.
Coin Derbigny et Conti.
Coin Vieille Levée et St-Philippe.
Station de police, Place Jackson.
Coin Hopital et Dauphine.
Case à pompe No 10, rue Dumaine.
Coin Tremé et Esplanade.
Coin Remparts et Barracks.
Marché Tremé et Prince de parcours.
Case à pompe No 21, rue Gladiatorne.
Coin Chemin du Bagne et Gladiatorne.
Case à pompe No 8, Chemin du Bagne.
Coin St-Anne et Milne.
Stern's Factory, François et Broad.
Case Hook & Ladder No 2.
Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
Case à pompe No 8, rue Victoire.
Station de police, rue Champs Elysées.
Coin Bienville et Esplanade.
Coin Bons Enfants et St-Antoine.
Coin Bonaventure et Champs Elysées.
Coin Claiborne et St-Bernard.
Coin Lesseps et White, H. R. Depot.
Coin Amour et Bagnes.
Coin Pilote et Urquhart.
Coin Mandeville et Claiborne.
Coin Press et Levée.

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici ou reçus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par

JOSEPH B. HUBBARD,

Coin Remparts et Perdido.

AUSSI:

Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu. Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux.

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de

CHAISES FINES EN OSIER

Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix —DE—

CHAISES DE LUXE

Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.

JOS. B. HUBBARD,

122 Remparts, coin Perdido.

MEUBLES DE

Chambres à Coucher

DE TOUTES SORTES

A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIES

Prises d'oies vivantes (spécialité).

Echelles et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger.
Meubles de Bibliothèque.
Meubles de Vestibule.
Meubles pour Cuisine.

VOYEZ PAR VOUS-MÊMES.

VENEZ

TOUT EXAMINER CHEZ

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—TIRA—

Le SAMEDI, 26 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera précisément le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera sous la compagnie d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes de New-York ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'assister GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	25,000
1 lot	10,000
5 lots de $5000	25,000
10 lots de $2000	20,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1000 lots de $100	100,000
1000 lots de $50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	$20,000
100 lots d'approximation de $150	15,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (un or) s'élevant à $500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, ou bureau de Poste de la Nile-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES RECOMMANDÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or, Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi.

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme non-avenues à moins.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS, 11 RUE St-LOUIS.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands à la Nlle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce.

FACTORS AND TRADERS Insurance Company.

Pharmacie E. Dubéry.

J. PITARD, Ferblantier et marchand de QUINCAILLERIE.

L. C. ARNY,

L. HIROT,

Banque Nationale de l'Etat

Banque Nationale de l'Union.